VINGTIÈME COUPLET.

Sur le mont du Calvaire,
Jésus portait sa croix :
Il me dit, débonnaire,
Passant devant chez moi :
Veux-tu bien, mon ami,
Que je repose ici?

VINGT ET UNIÈME COUPLET.

Moi, brutal et rebelle,
Je lui dis, sans raison,
Ôte-toi, criminelle,
De devant ma maison!
Avance et marche donc,
Car tu me fais affront!

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.

Jésus, la bonté même,
Me dit en soupirant :
Tu marcheras, toi-même
Pendant plus de mille ans.
Le dernier jugement
Finira ton tourment!

VINGT-TROISIÈME COUPLET.

De chez moi, à l'heure même,
Je sortis bien chagrin.
Avec douleur extrême,
Je me mis en chemin.
Dès ce jour-là, je suis
En marche jour et nuit!

VINGT-QUATRIÈME COUPLET.

Messieurs, le temps me presse!
Adieu la compagnie;
Grâce à vos politesses;
Je vous en remercie!
Je suis trop tourmenté
Quand je suis arrêté!

Juif errant (LA LÉGENDE DU), série d'illustrations de Gustave Doré (1856). Pierre Dupont a rimé un prologue et un épilogue pour accompagner les dessins; cette ballade ou ce cantique manque de naïveté, et les illustrations n'ont pas non plus cette simplicité et cette correction qui font les belles œuvres. Le tout est accompagné d'une préface, écrite sur le ton dithyrambique par le bibliophile Jacob. « Après avoir considéré attentivement, dit M. H. Babou, les douze compositions et dessins chantés par le prologue et glorifiés par la préface, il nous serait très-difficile de nous élever au degré d'enthousiasme où se maintiennent d'un vol égal les deux panégyristes de M. Doré. Le prétendu rival de Callot, de Cranach, de Rembrandt, d'Albert Dürer et de Rubens est tout simplement un dessinateur fort alerte, plein d'expédients et de réminiscences, et qui, grâce à la surprenante acilité de son crayon, se sent aussi bien doué pour illustrer Rabelais, Balzac, etc., que pour semer d'images et de vignettes le plus méchant livre du jour. C'est un Tony Johannot à la vapeur, et encore ne faudrait-il pas lui demander les touches délicates et fines que rencontrait quelquefois son spirituel devancier. Le crayon de M. Doré va vite : c'est sa grande qualité; il travaille vite sans être jamais guidé par une idée nette ou un sentiment vrai. Il cherche l'à peu près par le chemin le plus rapide, et il arrive pas toujours de le rencontrer. » Entre cette appréciation consciencieuse et l'hymne du bibliophile Jacob on le cantique de M. Dupont, il y a sans doute une notable différence. La *Légende du Juif errant* redescend au rôle d'album littéraire, artistique et musical.

JUIF DE CARRION (RABBI DON SANTO, connu sous le nom de), un des plus remarquables poètes espagnols du XIVe siècle. On ne connaît la date précise, ni de sa naissance, ni de sa mort; on sait seulement qu'il vivait au temps du roi don Pedre. Ce nom de Rabbi don Santo n'est, du reste, qu'une corruption de son nom véritable, Rab sem Tom, que les Espagnols ont adopté en y ajoutant le don (Rab don sem Tom). Dès le XVe siècle, le marquis de Santillane le nommait parmi les premiers poètes espagnols antérieurs à son temps. Dans la *Lettre* qu'il écrivit au roi de Portugal sur les *Origines de la poésie*, il dit, parlant du siècle antérieur : « En ce temps vivait un Juif appelé Rabbi Santo; il écrivit de très-bonnes choses, entre autres des *Proverbes moraux* renfermant, en vérité, des maximes recommandables. Il passe, aux yeux des nobles personnes, pour un grand troubadour, et il a pris soin de dire lui même :

Non vale el oxor menos
Por nascer en vil rio,
Nin los exemplos menos
Por los decir Judio. »

(Le faucon n'a pas une moindre valeur pour naître dans un vil nid; les exemples ne valent pas moins pour être dits par un Juif). Santillane était au-dessus des préjugés de son temps. Le Juif de Carrion n'abjura sa foi que fort tard; on en trouve la preuve dans ses œuvres mêmes, et, cependant, elles semblent si profondément pénétrées du sentiment chrétien, que Sanchez et, d'après lui, Moratin, dans leurs savantes études sur la vieille poésie espagnole, ont cru devoir partir de là pour douter qu'il pût être l'auteur de quelques-unes. Ils ont cru à des interpolations, plusieurs œuvres du même temps se trouvant réunies dans le même manuscrit. Le plus récent historien des Juifs d'Espagne, don José Amador de los Rios, a fait justice de ces hypothèses singulières et rendu au Juif de Carrion ce qui lui appartenait légitimement. Les trois œuvres qui l'ont fait parvenir à la postérité sont les *Conseils et enseignements*, ces proverbes moraux dont parle Santillane, la *Doctrine chrétienne* et la *Danse générale des morts*. Ces deux derniers ouvrages ont été seuls écrits après sa conversion. Le *Grand Dictionnaire* a donné un article bibliographique sur la *Danse générale*, la plus importante, la plus originale de ces compositions, quoique probablement Rabbi Santo l'ait imitée du vieux troubadour limousin Carbonel; il y a ajouté des traits piquants sur la corruption particulière à la société espagnole. Les *Conseils et enseignements*, dédiés au roi don Pedre, sont un recueil de prières en petits vers; on ne peut douter de leur authenticité, car, dès les premières strophes, le poète s'exprime ainsi :

Senor rey, noble, alto,
Oid este sermon
Que vos dice don Santon
Judio de Carrion.

(Monseigneur le roi, noble, élevé, écoutez ce discours que vous fait don Santo, Juif de Carrion.) Il avait pris ce surnom de Juif de Carrion de la petite ville de Carrion de los Condes, en Vieille-Castille, où il était né sans doute. Ce recueil, plein d'idées chrétiennes, inspiré, ce semble, par la Bible, est plein de préceptes sur la vanité des choses humaines, le néant des plaisirs, des richesses, de l'ambition, de l'avarice. Il lui manque d'être coordonné et de faire un tout complet. La *Doctrine chrétienne* est plus originale comme forme; ce poème, écrit en strophes d'une vigueur singulière, dans cette langue à peine formée, est le résumé d'un catéchisme chrétien; la première partie traite du *Credo*; divers interlocuteurs, saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint André, en récitent tour à tour une strophe; puis viennent les *Dix commandements*, les *Vertus théologales*, les *Péchés capitaux*, les *Œuvres de miséricorde*, les *Sacrements*, les *Cinq sens*, et le poète termine par des conseils sur les *Travaux mondains*. C'est un ensemble assez vaste. Comme les *Conseils et enseignements*, ce poème est dédié au roi don Pedre. Les érudits espagnols se sont fatigués à l'étudier et à le commenter, ainsi, du reste, que toutes les œuvres du Juif de Carrion, si précieuses au point de vue de la langue et de la versification espagnoles. On conjecture qu'il fut écrit vers 1360.

JUIGNÉ-SUR-SARTHE, village et commune de France (Sarthe), canton de Sablé, arrondt à 29 kilom. N.-O. de la Flèche, sur une éminence dominant à pic le cours de la Sarthe; 1,521 hab. Fabrication de toiles; fours à chaux; extraction de marbre. Ce village possède un beau château, érigé en baronnie en 1674. C'est un vaste bâtiment du XVIIe siècle, flanqué de quatre pavillons et entouré de bois magnifiques; il renferme une riche galerie de portraits de famille. Le château de Verdelle, qui s'élève dans les environs du village, est une jolie construction de la Renaissance, terminée, d'une part, par un pavillon carré, et de l'autre par une tourelle à huit pans. On remarque à l'intérieur une belle cheminée délicatement sculptée. L'église renferme une chaire ornée de jolies sculptures.

JUIGNÉ (Antoine-Eléonore-Léon LECLERC DE), archevêque de Paris et constituant, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1811. Il fut d'abord grand vicaire de l'évêque de Carcassonne, agent du clergé de France, obtint l'évêché de Châlons-sur-Marne (1764), secourut avec un zèle tout évangélique les victimes de l'incendie de Saint-Dizier en 1776, et fut appelé à succéder à Christophe de Beaumont sur le siége archiépiscopal de Paris (1781). Ses actes nombreux de bienfaisance, notamment pendant l'hiver rigoureux de 1788, où il vendit sa vaisselle et engagea ses revenus personnels pour venir au secours des indigents, le rendirent très-populaire dans la capitale. Elu député aux états généraux, il perdit la faveur publique par la résistance qu'il opposa d'abord à la réunion des trois ordres. Il finit par céder à l'entraînement général, proposa même, dans la nuit du 4 août 1789, de célébrer l'abolition des priviléges par un *Te Deum*, mais émigra presque aussitôt. Rentré en France en 1802, après s'être démis de ses fonctions épiscopales, il vécut retiré, au milieu de sa famille. Ce prélat s'était montré l'adversaire persévérant des jansénistes. On a de lui : *Rituel* (Châlons, 1776, in-4°), réimprimé sous le titre de *Pastoral de Paris* (1786, 3 vol. in-8°).

JUIGNÉ-BROISSINIÈRE (D. DE), sieur de MOLIÈRE, compilateur français, né dans l'Anjou. Il vivait au XVIIIe siècle, et était avocat au parlement de Paris. Juigné est l'auteur d'un *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* (Paris, 1644, in-4°), dont la plupart des articles ont été traduits du *Dictionarium historico-poeticum* de Ch. Etienne, ou tirés des ouvrages de Magin et de S. Munster. Rien que ces ouvrage soit plein d'erreurs, d'anachronismes, d'incorrections, et écrit en mauvais style, il n'en eut pas moins une dizaine d'éditions en moins de trente ans, succès qu's'explique par ce fait que c'était le premier livre de ce genre qu'on possédait en français.

JUILLAC, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de canton, arrondt et à 30 kilom. N.-O. de Brive; pop. aggl., 1,170 hab. — pop. tot., 2,834 hab. Commerce de bestiaux et de vins. Ruines d'un ancien château.

JUILLARD (Laurent), abbé DU JARRY, poète et prédicateur français, né à Jarry, près de Saintes, vers 1658, mort en 1730. Il entra dans les ordres, s'adonna avec un certain succès à la prédication, et cultiva en même temps la poésie. Tout aussi qu'en somme il ne fût qu'un poète médiocre, il remporta plusieurs prix aux concours de l'Académie, notamment en 1714, où, parmi ses concurrents, se trouvait Voltaire. Nous citerons de lui : *Recueil de divers ouvrages de piété* (Paris, 1688); *Sentiments sur le ministère évangélique* (Paris, 1689); *Panégyriques choisis* (Paris, 1700); *Panégyriques et oraisons funèbres* (Paris, 1709); *Poésies chrétiennes héroïques et morales* (Paris, 1715, in-12), etc.

JUILLERAT (Chasseur), pasteur protestant, né au Locle, canton de Neufchâtel, en 1781, mort à Paris en 1867. Il étudia la théologie à Lausanne et se fit consacrer, en 1805, au ministère évangélique. Après avoir desservi la paroisse de Pignan (Hérault), il fut appelé, comme pasteur, à Nîmes en 1808. Il se trouvait dans cette ville au moment de la réaction catholique qui prit le nom de Terreur blanche. Louis XVIII envoya dans le Midi le duc d'Angoulême, qui, le 9 novembre 1815, prescrivit l'ouverture d'un temple à Nîmes. Juillerat monta en chaire. Une populace fanatique accourut autour de l'édifice religieux en poussant des cris de mort contre les réformés. Bientôt les portes furent enfoncées et une bande furieuse envahit le temple. Pendant ce tumulte effrayant, Juillerat fit preuve d'une rare présence d'esprit. Il poursuivit ses prières et ses exhortations chrétiennes au milieu des vociférations d'une foule en démence. L'année suivante, il était appelé à desservir l'église réformée de Paris, dont il est resté pasteur jusqu'à sa mort. Il y devint président du conseil presbytéral, président du consistoire, et fut appelé à faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Juillerat appartenait au parti de l'orthodoxie. Dans la dernière période de sa carrière, il s'associa aux mesures d'exclusion dirigées contre ses collègues, MM. Ath. Coquerel fils et Martin-Paschoud. Il n'a laissé aucun ouvrage, mais il prit part, en 1817, à la fondation du premier journal religieux protestant en langue française, les *Archives du christianisme*.

JUILLERAT (Paul), littérateur et poète, fils du précédent, né à Paris en 1815. Il débuta dans la carrière des lettres, en 1837, par un recueil de vers intitulé *Lueurs matinales*, et obtint, quelque temps après, un emploi au ministère de l'intérieur. Chef du bureau de la librairie en 1860, il a été nommé depuis chef de la division de l'imprimerie et de la librairie et officier de la Légion d'honneur (1863). Outre l'ouvrage précité, cet écrivain de talent a donné : les *Solitudes*, poésies (1840, in-8°); *Nouvelles* (1851); la *Reine de Lesbos*, drame antique en un acte et en vers, représenté en 1854 sur la scène du Théâtre-Français; le *Lièvre et la Tortue*, comédie en un acte et en vers, jouée avec succès à Odéon en 1855; les *Manteaux blancs* (1857); les *Deux balcons* (1858); *Soirées d'octobre*, recueil de poésies (1862), etc.

JUILLERAT (Clotilde GÉRARD, dame), artiste peintre, femme du précédent, née à Lyon vers 1810. Elève de Paul Delaroche, elle a exposé ses premières œuvres au Salon de 1833, s'épousa, en 1840, M. Paul Juillerat, et obtint, l'année suivante, une première médaille. Mme Juillerat s'est surtout fait connaître par des portraits, dont plusieurs ont été très-remarqués et attestent un mérite réel. Parmi ses œuvres, nous mentionnerons : le *Duc de La Rochefoucauld* (1833); la *Comtesse d'Osmond*, *Jacques Herz*, *M. Goyet*, *Mme Goyet* (1834), le *Mendiant et son enfant endormi* (1836); *Sainte Elisabeth de Hongrie ramenant un petit mendiant* (1845); *Toilette d'Anne d'Autriche*, pastel (1837); *L'Enfant rêveur*, pastel (1846); des dessins, des *Têtes d'étude*, etc.

JUILLET s. m. (jui-llè ou ju-llè; *ll* mll. — du lat. *Julius* Jules, en l'honneur de Jules César, réformateur du calendrier). Chronol. Septième mois de l'année : *Le onze* JUILLET. *A la mi-*JUILLET. *Les castors emploient les mois de* JUILLET *et d'août à construire leurs dignes et leurs cabanes.* (Buff.)

— PROV. *A juillet, faucille au poignet*, C'est en juillet qu'il faut faire la moisson.

— Hist. *Journées de juillet*, 27, 28, 29 juillet 1830. *Révolution de Juillet*, Révolution qui s'est accomplie pendant les trois journées de juillet 1830. (V. ci-après.) *Dynastie de Juillet, gouvernement de Juillet*, Dynastie formée par la branche cadette des Bourbons, gouvernement issu de la révolution de Juillet 1830 : *Le principe du* GOUVERNEMENT DE JUILLET, *fondé par et pour la classe moyenne, était la propriété, le capital.* (Proudh.)

— Encycl. Chronol. Ce mois était le cinquième de l'année instituée par Romulus, et s'appelait *Quintilis*. Marc-Antoine rendit une ordonnance qui changea ce nom contre celui de *Julius*, en l'honneur de Jules César, le réformateur du calendrier romain, né le douzième jour de ce mois.

Pendant le mois de *juillet*, la moyenne de la température, à Paris, est de 18°,94; celle de la pression barométrique est de 756mm,02.

Dans la concordance avec le calendrier républicain, le mois de *juillet* s'étend à peu près du 13 messidor au 13 thermidor.

— Agric. *Juillet* est le mois de la moisson dans la plus grande partie de la France. Le court espace de temps qui sépare la fenaison de la moisson peut être utilement employé à donner un deuxième ou troisième labour aux jachères en terres fortes. Les terres destinées à recevoir une semaille de colza ou de navette seront mises en état par des hersages et des rouleaux successifs destinés à pulvériser la terre et à détruire les mauvaises herbes; mais elles ne recevront le dernier labour qu'immédiatement avant la semaille, car on a remarqué qu'en ce cas la graine lève mieux. On continue à biner les betteraves, les carottes et les autres récoltes sarclées, si ces binages n'ont pu être faits plus tôt. On arrêche également de butter les pommes de terre et le maïs. On échlarcit en même temps cette dernière récolte, en ayant soin particulièrement de ne laisser sur chaque pied que le maître brin. On herse et on bine énergiquement les carottes semées en récolte dérobée, après l'enlèvement de la récolte principale. On fait subir le même traitement aux navets semés le mois précédent. Dans les anciennes topinambourières, on met les plantes en lignes régulières, au moyen d'un fort buttage. Les navets, le sarrasin, le millet, le maïs quarantain, la moutarde blanche, la spergule se sèment en récoltes dérobées dans le mois de *juillet*. Mais, il faut le dire, cette méthode, qui n'est, d'ailleurs, en usage que dans le nord de la France, nous paraît plus préjudiciable qu'utile. La seule circonstance où l'emploi des récoltes dérobées pourrait présenter certains avantages serait celle où ces récoltes devraient être enfouies en vert pour servir d'engrais; encore faudrait-il avoir à sa disposition un sol riche, plutôt léger que compacte, et un climat doux, à pluies d'été.

Au nord de la Loire, les blés ne sont généralement récoltés qu'en août; mais, au sud de ce fleuve, *juillet* est par excellence l'époque de la moisson. Le colza et la navette sont même ordinairement coupés en juillet. Dans le nord, les deux récoltes, ainsi que celles du seigle et de l'escourgeon, se font en *juillet*. Dans les environs de Paris, le mois de *juillet* est employé à faucher les prairies naturelles, les vesces semées pour fourrage en mars et avril, et le premier regain de luzerne. S'il survient des jours de pluie, on en profite pour introduire l'eau dans les prairies débarrassées de leurs foins, ou pour répandre des engrais liquides sur les terres qui en ont besoin.

Là où l'on emploie des chevaux aux travaux de la ferme, on fera sagement, pendant ce mois ou les travaux sont très-fatigants et où la chaleur est accablante, d'ajouter à leur ration quelques aliments rafraîchissants, luzerne verte ou des vesces, par exemple. On s'est bien trouvé maintes fois de remplacer une partie de l'avoine par du son et d'arroser le tas avec de l'eau salée. On doit faire baigner les chevaux tous les jours, le soir ou le matin, suivant les convenances. On ne doit plus faire saillir les juments à partir de ce mois. Après l'enlèvement des récoltes, on envoie les moutons pâturer dans les chaumes. Nous remarquerons à ce sujet que les épis restés à terre, surtout ceux de blé et de seigle, sont nuisibles aux bêtes à laine et les prédisposent à la pourriture. C'est en *juillet* qu'a lieu la monte des brebis pour l'agnelage précoce. Les volailles exige peu de soins. On plume les oies pour la seconde fois; on chaponne les jeunes coqs des qu'ils commencent à chanter. On donne aux vignes une nouvelle façon pour détruire les mauvaises herbes avant qu'elles arrivent à graine, et, s'il y a lieu, on soufre pour la deuxième fois.

En forêt, tous les travaux nécessités par les coupes de printemps doivent être terminés. On doit cesser la carbonisation au plus tard vers la fin de la première quinzaine. Quand la terre est trop sèche, on arrose beaucoup moins de charbon d'un même cube de bois. A la fin du mois, on peut commencer à abattre les perches de bouleau et de merisier restées sur pied pour le sabotage et pour faire de grands cercles à cuve. Si l'on a de bois d'industrie à façonner, il ne faut pas perdre de temps.

Dans la culture maraîchère, on peut, jusqu'au 20 de ce mois, semer les brocolis, les chicorées de Meaux, les escaroles vertes, les épinards, les radis, le cerfeuil, les choux de Milan ou frises, et les raiponces pour l'hiver. On seme également des navets, des radis noirs, des carottes, des *pe-tsai*, des *pak-choi* et des scorsoneres qui seront bonnes l'année suivante, à l'automne. On plante des choux-fleurs durs et demi-durs pour l'arrière-saison, sur l'emplacement des vieilles carottes. Vers la fin du mois, on sème, en pleine terre, des laitues et des poireaux pour l'hiver. On commence à empailler le céleri plein et on continue à tailler les melons, les concombres, les tomates, les aubergines. C'est temps de récolter les graines d'oseille, d'épinard, de pois hâtifs, etc. Les jeunes plants de fraisiers, destinés à être chaînés, doivent être repiqués dans un endroit abrité. Les ananas demandent des arrosements plus copieux et plus d'air dans les serres.

Les arbres fruitiers en plein air, qui sont soumis à la taille, principalement ceux en espalier, demandent une surveillance continuelle de la part du cultivateur. Il doit surtout s'attacher à établir l'équilibre dans la végétation. On continue, au fur et à mesure des besoins, les travaux du pincement et de la taille en vert. Pendant les grandes chaleurs, il est bon de bassiner légèrement, surtout le soir, les feuilles du pêcher, afin de leur rendre un peu de fraîcheur; mais on doit s'abstenir d'arroser abondamment le pied des arbres pour ne pas déterminer le blanc des racines, qu'une pratique contraire ne manquerait pas d'amener. Il vaut mieux, dans le cas où il serait nécessaire de protéger l'arbre contre l'excès de la chaleur, se contenter d'étendre un paillis sur la terre qui couvre les racines. Quelquefois, vers la fin de *juillet*, il est utile d'effeuiller les pêchers en enlevant les feuilles qui ombragent le plus les fruits, afin de faire prendre à ces derniers de la couleur et de la saveur. Mais cette opération doit se faire avec une grande prudence, par un temps couvert et à des intervalles plus ou moins longs; car, exposés tout brusquement et trop complétement aux rayons solaires, les fruits seraient entravés dans leur développement et durciraient. Vers la fin du mois, quelques personnes commencent à pratiquer sur la vigne, au-dessous des grappes, l'incision annulaire, dans le but d'avancer la maturité. A la même époque, on use d'un procédé assez singulier pour avancer d'une dizaine de jours la maturité des figues. Pour cela, on met, au moyen d'une plume, une très-petite goutte d'huile d'olive sur l'œil de chacun de ces fruits, en ayant soin de saisir pour cette opération l'instant où les figues perdent leur couleur verte pour passer à la couleur jaune. On écussonne à œil dormant, en *juillet*, l'abricotier, le prunier, le poirier, le pommier et le pêcher, l'amandier, le cerisier. Les fruits abondent sur les marchés; on voit d'abord les cerises et les groseilles, suivies bientôt par les prunes, les abricots, les figues blanquettes et les pêches; les fruits à pepin apparaissent déjà en nombre considérable; ce sont les poires citron des carmes, doyenne de *juillet*, berne Giffard, épargne, grosse blanquette, du Nord, ces deux récoltes, ainsi que celles du seigle et de l'escourgeon, se font en *juillet*. Dans les environs de Paris, le mois de *juillet* est employé à faucher les prairies naturelles, les vesces semées pour fourrage en mars et avril, et le premier regain de luzerne. S'il survient des jours de pluie, on en profite pour introduire l'eau dans les prairies débarrassées de leurs foins, ou pour répandre des engrais liquides sur les terres qui en ont besoin.

Là où l'on emploie des chevaux aux travaux de la ferme, on fera sagement, pendant ce mois ou les travaux sont très-fatigants et où la chaleur est accablante, d'ajouter à leur ration quelques aliments rafraîchissants, luzerne verte ou des vesces, par exemple. On s'est bien trouvé maintes fois de remplacer une partie de l'avoine par du son et d'arroser le tas avec de l'eau salée. On doit faire baigner les chevaux tous les jours, le soir ou le matin, suivant les convenances. On ne doit plus faire saillir les juments à partir de ce mois. Après l'enlèvement des récoltes, on envoie les moutons pâturer dans les chaumes. Nous remarquerons à ce sujet que les épis restés à terre, surtout ceux de blé et de seigle, sont nuisibles aux bêtes à laine et les prédisposent à la pourriture. C'est en *juillet* qu'a lieu la monte des brebis pour l'agnelage précoce. La volaille exige peu de soins. On plume les oies pour la seconde fois; on chaponne les jeunes coqs des qu'ils commencent à chanter. On donne aux vignes une nouvelle façon pour détruire les mauvaises herbes avant qu'elles arrivent à graine, et, s'il y a lieu, on soufre pour la deuxième fois.

En forêt, tous les travaux nécessités par les coupes de printemps doivent être terminés. On doit cesser la carbonisation au plus tard vers la fin de la première quinzaine. Quand la terre est trop sèche, on arrose beaucoup moins de charbon d'un même cube de bois. A la fin du mois, on peut commencer à abattre les perches de bouleau et de merisier restées sur pied pour le sabotage et pour faire de grands cercles à cuve. Si l'on a de bois d'industrie à façonner, il ne faut pas perdre de temps.

Dans la culture maraîchère, on peut, jusqu'au 20 de ce mois, semer les brocolis, les chicorées de Meaux, les escaroles vertes, les épinards, les radis, le cerfeuil, les choux de Milan ou frises, et les raiponces pour l'hiver. On seme également des navets, des radis noirs, des carottes, des *pe-tsai*, des *pak-choi* et des scorsoneres qui seront bonnes l'année suivante, à l'automne. On plante des choux-fleurs durs et demi-durs pour l'arrière-saison, sur l'emplacement des vieilles carottes. Vers la fin du mois, on sème, en pleine terre, des laitues et des poireaux pour l'hiver. On commence à empailler le céleri plein et on continue à tailler les melons, les concombres, les tomates, les aubergines. C'est temps de récolter les graines d'oseille, d'épinard, de pois hâtifs, etc. Les jeunes plants de fraisiers, destinés à être chaînés, doivent être repiqués dans un endroit abrité. Les ananas demandent des arrosements plus copieux et plus d'air dans les serres.

Juillet 1789 (JOURNÉE DU 14). V. BASTILLE.

Juillet 1791 (JOURNÉE DU 17). Ce fut dans cette journée, célèbre dans les fastes de la Révolution, que La Fayette, après avoir proclamé la loi martiale, fit dissiper par la force les citoyens qui s'étaient rendus au Champ de Mars pour signer des pétitions demandant la déchéance de Louis XVI. V. CHAMP DE MARS et MASSACRE DU CHAMP DE MARS.

Juillet 1830 (ORDONNANCES DE). Elles furent la cause déterminante de la révolution. Dans sa lutte insensée contre le pays, Charles X était depuis longtemps résolu à pousser la résistance jusqu'aux dernières extrémités, c'est-à-dire jusqu'à un acte *royal*, autrement dit jusqu'à un coup d'Etat. La dissolution de la Chambre, la constitution du ministère Polignac éclairaient assez l'opinion sur les projets de la faction. Des le mois de mai, l'hypothèse de la réélection d'une Chambre *hostile* (c'est-à-dire libérale) avait été l'objet des délibérations du conseil des ministres, et il avait été décidé que, dans ce cas, « le roi aviserait, » et qu'il ferait usage du pouvoir que lui donnait l'article 14 de la charte. Cet article portait : « Le roi est chef suprême de l'Etat... Il fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et à la sûreté de l'Etat. »

C'est sur ce texte élastique que le roi et ses ministres comptaient s'appuyer pour justifier leurs coups de force et résister à la nation.

On connaît le résultat des élections : l'opposition, quoique dynastique, revenait plus forte et plus décidée. Le gouvernement n'hésita plus : Dans le conseil, dans intérieurs, MM. de Peyronnet et de Guernon-Ranville, firent bien quelques objections contre l'opportunité des mesures projetées, mais finirent par se laisser convaincre. M. de Peyronnet se chargea même de préparer l'ordonnance sur le nouveau système électoral et M. de Chantelauze accepta la tâche de rédiger l'ordonnance sur la presse, ainsi que le rapport qui devait précéder et justifier cette double violation du pacte constitutionnel.

Ceci se passait dans les premiers jours de juillet.

Malgré les précautions prises pour que le secret fût gardé, il transpira cependant quelque chose dans le public des projets gouvernementaux. L'inquiétude était extrême, et les spéculations de bourse, comme à la veille de toutes les crises, dénotaient par leurs fluctuations précipitées l'incertitude et l'anxiété des esprits.

Jusqu'à la fin, le roi et ses ministres dissimulèrent avec le plus grand soin. Les Chambres devaient se réunir le 3 août; on affectait de poursuivre les préparatifs de cette solennité, on était à l'avance l'ordre des travaux; enfin, le 24 juillet, on envoya aux pairs et aux députés les *lettres closes* habituelles pour assister à la séance d'ouverture.

Les ministres n'avaient pour but que de tromper le public et de couvrir les dispositions secrètement prises dans l'hypothèse d'une résistance et d'un conflit.

Le lundi, 26 juillet, les *ordonnances* parurent au *Moniteur*, précédées d'un *Rapport au roi*, pièce grossièrement sophistique qui contenait l'exposé de la situation politique intérieure, signalait la presse comme la source de tous les maux, comme un dissolvant auquel nulle force, nulle institution, nul gouvernement ne pouvait résister; comme une école de scandale, de licence et de mensonge qui altérait les mœurs et le caractère de la nation; comme un objet d'alarme pour les hommes honnêtes et paisibles, etc. La charte, d'ailleurs, n'a pas concédé formellement la liberté des journaux et des écrits périodiques; c'est là une spéculation qui doit être soumise à la surveillance de l'autorité publique... Une démocratie turbulente tend à se substituer au pouvoir législatif; elle dispose de la majorité des élections par le moyen des journaux et par le concours d'affiliations nombreuses... Bref, la constitution était ébranlée, et le roi seul avait le droit et la force de la raffermir sur ses bases. Le moment était donc venu de recourir à des mesures *en dehors de l'ordre légal*, afin de *rentrer dans l'esprit de la charte*.

Cette violation de la charte, présentée comme un retour à la charte, était d'une effrontérie familière à tous les fauteurs de coups d'Etat. On sait qu'en brumaire Bonaparte ne détruisit la République que pour la raffermir, et que le dictateur du 2 décembre déclarait *se sortir de la légalité* que pour *rentrer dans le droit*.

Les *ordonnances* étaient au nombre de cinq. Nous n'en donnerons pas ici le texte, non plus que celui du *Rapport*. Ces pièces, qu'on trouve d'ailleurs dans toutes les histoires de la révolution de 1830, nous prendraient un grand espace sans beaucoup d'intérêt pour nos lecteurs. Nous croyons donc suffisant d'en présenter une analyse succincte.

La première *ordonnance* supprimait la liberté de la presse périodique, et soumettait tous les journaux ou recueils, sans distinction, à une autorisation préalable qui devait être renouvelée tous les trois mois et qui serait toujours révocable. Tout écrit au-dessous de 320 pages ne pouvait non plus paraître sans autorisation du ministre ou des préfets.

Ces dispositions amenaient nécessairement la suppression de tous les journaux opposants; elles équivalaient à la confiscation, ou du moins à la destruction de propriétés particulières.

La deuxième *ordonnance* prononçait la dissolution de la Chambre des députés, avant même qu'elle eût été réunie, c'est-à-dire qu'elle cassait des élections qui avaient été faites régulièrement.

La troisième et la quatrième établissaient un système électoral qui réduisait la Chambre de près de moitié, lui enlevait le droit d'amendement direct, excluait la masse des patentés des listes électorales, ou ne figurait plus que les hauts propriétaires, les plus imposés de chaque département, les seuls qui conservassent le vote direct, ou tout enfin était calculé pour anéantir la liberté et la sincérité du vote, et faire de la représentation nationale une espèce de commission asservie au gouvernement et à l'aristocratie.

Enfin, la cinquième *ordonnance* appelait au conseil d'Etat les ultra-royalistes les plus décidés : « Voulant, disait-il, nous avons à nous occuper que du fait même de son anéantissement.

La dissolution de la Chambre n'avait paru ni n'était en effet que le prélude d'un coup d'Etat, dont la proposition formelle avait été faite au conseil des ministres par M. de Chantelauze dès les premiers jours de juillet. De nouvelles élections avaient donné encore une fois la majorité aux libéraux; mais le gouvernement était résolu à ne pas laisser la Chambre s'assembler. Le 25 juillet, les ministres réunis à Saint-Cloud, en présence du roi et du dauphin, signèrent enfin les ordonnances, que depuis quelque temps on préparait en silence; le 26, elles parurent au *Moniteur*, présentées comme d'indispensables *réformes*, et précédées d'un rapport au roi émaillé de tous les sophismes accoutumés; à savoir, qu'on ne sortait de la charte que pour rentrer dans la charte, dont l'interprétation appartenait au roi, etc. En résumé, les ordonnances détruisaient en réalité la liberté de la presse, établissaient un nouveau système électoral calculé pour anéantir la liberté du vote, et dissoivaient la Chambre nouvelle avant même qu'elle eût été réunie.

Les hommes qui jetaient ainsi le défi à la nation et qui prétendaient la ramener au pouvoir absolu, les insenses qui jouaient cette partie terrible, instruments et conseillers d'un prince abêti, étaient suffisamment connus par leur esprit rétrograde et leur incapacité; c'étaient un Polignac, un Chantelauze, un Peyronnet, un d'Haussez, un Guernon-Ranville, un Vaublanc, etc.

A Paris, l'impression fut profonde, bien qu'on s'attendît à tous les excès du pouvoir. Cependant la journée du 26 fut relativement calme. Au Palais-Royal, seulement, on vit quelques jeunes gens monter sur des chaises, comme autrefois Camille Desmoulins, et semer l'agitation par des discours enflammés. Les étudiants commencèrent à se remuer. Les journalistes s'assemblèrent dans les bureaux du *National*, et, après d'orageuses discussions, rédigèrent cette *protestation* célèbre, acte de patriotisme et d'énergie qui pouvait conduire les signataires sur l'échafaud. Les uns, comme les ardents rédacteurs de la *Tribune*, voulaient qu'on déplaît le drapeau tricolore et qu'on appelât le peuple aux armes; d'autres plus prudents, comme MM. Thiers et Mignet, voulaient se maintenir sur le terrain légal et organiser la résistance par le refus de l'impôt. En principe, il fut admis que ce serait au nom de la charte violée qu'on protesterait contre le coup d'Etat.

Quelques députés, réunis chez M. Delaborde, étaient livrés aux mêmes débats. Parmi ces plus résolus figuraient Havin, Dupont, Villemain, de Schonen. Casimir Périer, malgré sa véhémence naturelle, ne cherchait qu'à contenir les esprits.

La bourgeoisie se montrait fort irritée; de toutes parts, les industriels fermaient leurs ateliers, avec l'intention non dissimulée de pousser les ouvriers sur la place publique. Mis dans l'impossibilité matérielle de paraître, les journaux s'adressaient à l'autorité judiciaire. Le *Courrier français*, le *Journal du commerce* et le *Journal de Paris* obtinrent de M. Debelleyme, président du tribunal de première instance, une ordonnance qui prescrivait aux imprimeurs de prêter leurs presses aux journaux non autorisés.

Le 27, le *National*, le *Temps*, le *Globe* parurent, malgré les ordonnances, et furent répandus à profusion. Des troupes d'étudiants et d'ouvriers parcouraient Paris au cri de *Vive la charte!* Le pouvoir chargea le duc de Raguse du commandement de la capitale; choix tout à fait malheureux, car il était pas de nom plus impopulaire et plus détesté. Bientôt les épisodes révolutionnaires commencèrent à se multiplier. A midi, des électeurs et d'autres assemblées improvisées agitaient la question d'une prise d'armes générale. Casimir Périer, Sébastiani, Dupin, Thiers continuaient à faire tous leurs efforts pour qu'on se bornât à la résistance légale. Cependant les députés signèrent une protestation, dit moins une partie de ceux qui étaient arrivés à Paris.

La police fait irruption dans les bureaux des journaux qui ont osé paraître; mais il se passe là des scènes significatives : des serruriers appelés refusent de forcer les portes, et les commissaires sont obligés de recourir à ceux qui rivait les fers des forçats.

Le sang coula sur quelques points, mais à sept heures il n'y avait pas encore eu d'engagement sérieux. Enfin, le premier coup de fusil fut tiré et une barricade construite à quelques pas du Théâtre-Français. La cavalerie balayait les rues par des charges multipliées; Paris frémissait comme à l'approche des grandes luttes; la bourgeoisie se mêlait ouvertement au mouvement; il était visible qu'un choc formidable allait avoir lieu. Le drapeau tricolore parut sur quelques points, excitant une émotion générale; l'école polytechnique, agitée par Charras, envoyait des délégués à La Fayette, à Lafitte, etc., pour offrir son concours actif. Enfin, dans la soirée, au milieu d'une foule de petites luttes partielles, Paris se hérissait çà et là de barricades. Malgré les temporiseurs prudents et pusillanimes, la révolution commençait.

Dès le matin du 28, toute la population était debout, les citoyens s'armaient comme ils le pouvaient; le libraire Joubert, au passage Dauphine, le député Audry de Puyraveau, dans sa maison, Etienne Arago, sur la place de la Bourse, Charles Teste, etc., distribuaient des armes au peuple. Les élèves de l'Ecole polytechnique, licenciés, se jetaient sur la place en uniforme, aux cris de *Vive la liberté! Vive la charte! A bas les Bourbons!* et prenaient le commandement de troupes de citoyens. Une foule d'anciens gardes nationaux (la garde nationale avait été licenciée en 1827) se joignaient également aux combattants. La bataille s'engagea de tous les côtés. La garde royale et les Suisses montraient un grand acharnement; mais les troupes de ligne ne paraissaient généralement combattre qu'à regret. Le tocsin sonnait à Notre-Dame et dans une foule d'autres églises. L'Hôtel de ville fut pris et repris plusieurs fois, pendant une fusillade et une canonnade de douze heures. A l'attaque du pont de la Grève, on commandait Charras, un de ces enfants de Paris, comme on en rencontre tant dans les fastes révolutionnaires, s'illustrait par son héroïsme sur ce pont qui reçut son cadavre et qui a gardé son nom (*Darcole*).

Si des hommes politiques, comme M. Thiers et aut